

Diverses plaquettes

Groupe de travail AEV



Livret AEV



Santé

Où ?

Aux urgences de l'hôpital

Pourquoi ?

Des agents infectieux peuvent être transmis lors de cette agression :

- le VIH (responsable du Sida)
- le virus de l'hépatite B (VHB)
- le virus de l'hépatite C (VHC)
- des Infections sexuellement transmissibles (IST)

Comment ?

Pour se protéger du VIH / Sida :

- Il existe un traitement (TPE*) qui permet d'éviter l'infection par le VIH (responsable du Sida) qui se transmet par voie sexuelle.
- Il est très important de le prendre le plus tôt possible, au maximum dans les 48 heures qui suivent l'agression sexuelle.
- Le médecin des urgences évaluera avec vous si vous avez besoin de ce traitement.
- Le traitement dure 28 jours

*TPE : Traitement Post-Exposition



agression sexuelle viol

quelles sont les urgences ?

*santé
loi et dépôt de plainte
écoute et soutien*

*Ce livret est destiné à vous aider
dans vos démarches.*

Santé

Où ?

Aux urgences de l'hôpital

Pourquoi ?

Des agents infectieux peuvent être transmis lors de cette agression :

- le VIH (responsable du Sida)
- le virus de l'hépatite B (VHB)
- le virus de l'hépatite C (VHC)
- des Infections sexuellement transmissibles (IST)

Comment ?

Pour se protéger du VIH / Sida :

- Il existe un traitement (TPE*) qui permet d'éviter l'infection par le VIH (responsable du Sida) qui se transmet par voie sexuelle.
- Il est très important de le prendre le plus tôt possible, au maximum dans les 48 heures qui suivent l'agression sexuelle.
- Le médecin des urgences évaluera avec vous si vous avez besoin de ce traitement.
- Le traitement dure 28 jours

*TPE : Traitement Post-Exposition

Porter plainte

Pour se protéger des hépatites et des autres Infections sexuellement transmissibles (IST) :

- Le médecin vous proposera un dépistage et une prise en charge adaptée si nécessaire.
- Des traitements efficaces existent pour la majorité des IST.

Pour éviter une grossesse :

- Si vous n'avez pas de contraception, vous risquez une grossesse.
- Le médecin des urgences pourra vous prescrire une contraception d'urgence.
- C'est un simple comprimé à prendre.

Que vous ayez une couverture médicale ou non, n'hésitez pas à vous présenter aux urgences pour une consultation.

Où ?

Chaque commissariat est en mesure de prendre votre plainte et/ou de vous orienter vers un service spécialisé :

- Brigade Départementale de Protection de la Famille (BDPF) de la Police nationale,
- Brigade de Protection des Familles (BPF) de la Gendarmerie nationale.

Brigade Départementale de Protection de la Famille (BDPF)

11 rue Saint Jacques
69003 Lyon
04 72 82 16 60

Lors de ces démarches, vous pouvez vous faire accompagner par une personne de votre choix ou par une association.

L'examen médico-légal

Où ?

Les Urgences ou la Police vous orienteront vers un médecin légiste.

Pourquoi ?

Un examen permet de constater les traces de l'agression, et de conserver des éléments de preuves. Cet examen doit être réalisé le plus tôt possible.

Comment ?

Cet examen est pratiqué par un médecin légiste et un infirmier.

Pour conserver les éléments de preuve, évitez de vous laver et mettez les vêtements que vous portiez dans un sac plastique bien fermé.

Soutien et accompagnement

Où ?

Dans une association (santé, droits des femmes, droits des LGBT, droits des victimes d'agression).

Pourquoi ?

Pour en parler, pour avoir des réponses à vos questions, pour être accompagné dans vos démarches (santé, dépôt de plainte).

Comment ?

En contactant les associations dont la liste figure à la fin de ce livret.

Prise en charge psychologique

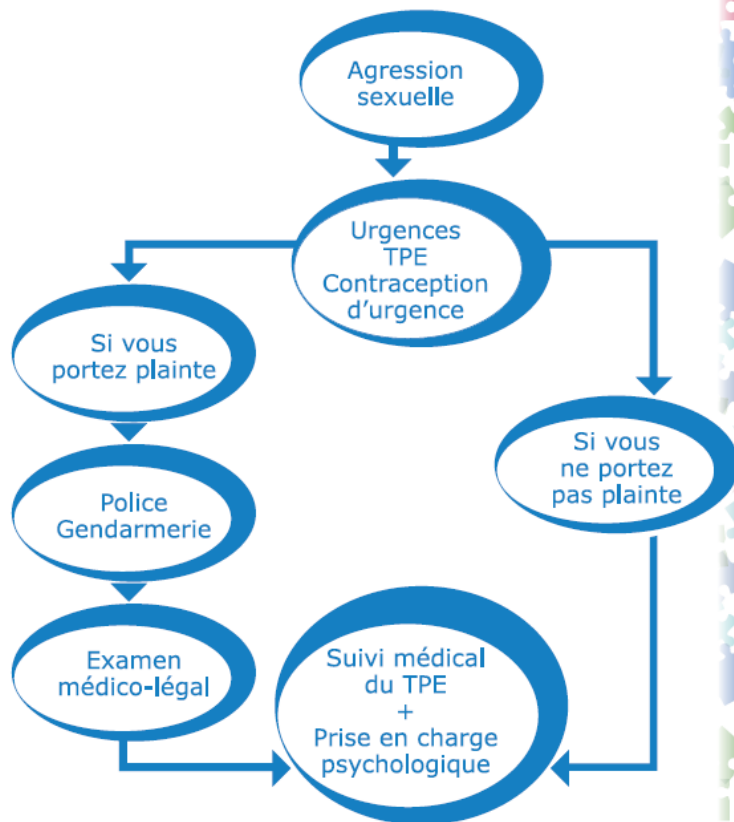
Où ?

- A l'hôpital, le médecin qui vous a accueilli peut vous orienter vers un psychologue hospitalier.
- En dehors de l'hôpital, vous pouvez contacter le centre médico-psychologique (CMP) de votre quartier ou certaines associations qui proposent une prise en charge psychologique.

Pourquoi ?

Après l'agression vous pouvez être en état de stress : en état choc, c'est à dire sans réactions émotionnelles, ou bien au contraire irritable, etc... Ces diverses manifestations sont bien connues ainsi que leurs possibles conséquences. Des professionnels peuvent vous aider à les dépasser.

En résumé



Que vous portiez plainte ou non, vous pouvez bénéficier d'une consultation médicale et d'un Traitement Post Exposition au VIH (TPE).

Police **17**
Gendarmerie

Appel d'urgence **112**
France et Europe

Appel d'urgence **114** par fax
sourds et malentendants ou sms

Services d'urgences

Hôpital Édouard Herriot
5 place d'Arsonval
69003 Lyon

Hôpital St Luc - St Joseph
20 Quai Claude Bernard
69007 Lyon

Hôpital de la Croix-Rousse
(en journée uniquement)
103 Grande Rue de la
Croix-Rousse
69004 Lyon

Hôpital Femme-Mère-Enfant
59 bd Pinel
69500 Bron

Hôpital Lyon Sud
Chemin du Grand Revoyet
69310 Pierre-Bénite

Associations

SOS Viols femmes information
0 800 05 95 95
(lundi-vendredi 10h-19h)

Sida Info Service
0 800 840 800
tous les jours 8h-23h
(24h/24 pour les TPE)

Association Le MAS
Service : Info-Droits-Victimes
225 rue Duguesclin - Lyon 3
04 78 60 00 13

Planning Familial
2 rue Lakanal
69100 Villeurbanne
04 78 89 50 61

Centres de dépistage du VIH et des IST

CeGIDD - Centre Gratuit
d'Information de Dépistage et
de Diagnostic (ex CIDAG/CIDIST)

CeGIDD Hôpital
Édouard Herriot
04 72 11 62 06

CeGIDD Hôpital de la
Croix-Rousse
04 26 73 25 84

corevih
Lyon - Vallée du Rhône

Plaquette IST

6 questions
réponses
sur

IST

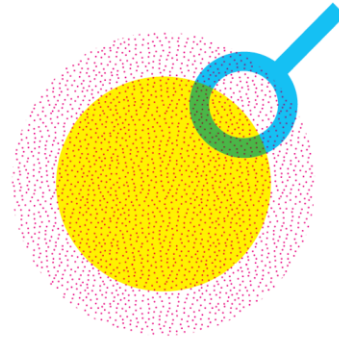
...
les Infections
Sexuellement
Transmissibles

Asymptomatique ?

**Je n'ai pas de
signes, je n'ai
donc pas d'IST ?**

Les IST sont souvent
asymptomatiques, c'est-à-dire
que la personne porteuse du
microbe ne se sent pas malade,
mais peut transmettre
le microbe.

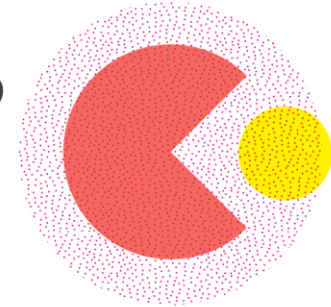
Dépistage ?



J'ai eu des rapports non protégés : je ne sais pas si j'ai attrapé une IST. Qu'est-ce que je dois faire ?

On dépiste les IST avec des examens simples (analyse d'urine, prélèvement au niveau de la bouche, de l'anus ou du vagin, prise de sang...). Il faut faire régulièrement ces examens si vous avez des rapports non protégés.

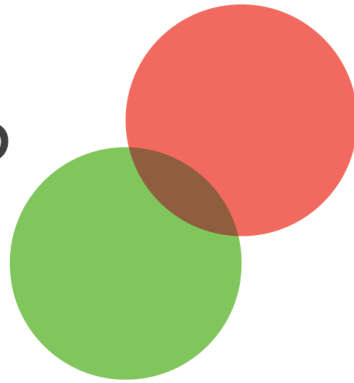
Traitement ?



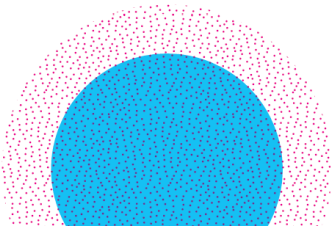
Est-ce qu'il faut un traitement même si je n'ai pas de signe ?

Même si vous n'êtes pas malade aujourd'hui, vous pouvez développer un jour les signes de la maladie. Vous risquez aussi de transmettre le microbe. Le traitement des IST est généralement simple et bien toléré, souvent sous forme d'un traitement «minute», mais il ne faut pas attendre.

Partenaires ?



**Qu'est-ce que
je dois faire avec
mes partenaires ?**

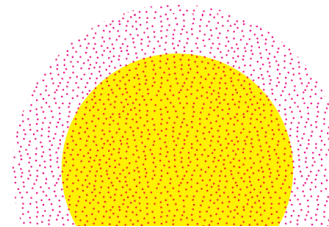


En cas de découverte d'une IST. La seule façon d'interrompre la transmission du microbe c'est de contacter tous vos partenaires afin qu'ils soient dépistés et traités. Le microbe vous a été transmis par l'un d'entre eux et vous l'avez peut-être transmis à votre tour.

Où ?

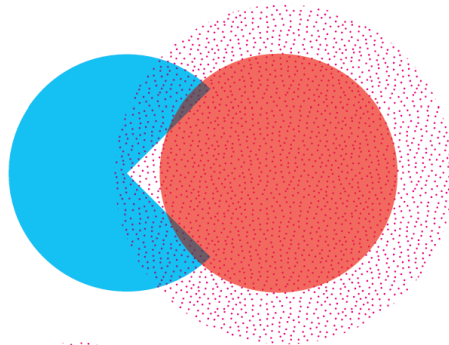


**Où consulter
si je pense que
j'ai une IST ?**



Pour vérifier que vous n'avez pas une IST ou pour être traité, vous pouvez en parler à votre médecin traitant ou votre dermatologue, ou vous rendre directement dans un centre de dépistage des IST (CeGIDD).

Transmission ?



J'utilise le préservatif dès qu'il y a pénétration mais pas pour le sexe oral. Est-ce qu'il y a des risques ?

les IST se transmettent quel que soit le type de rapport. La plupart des IST se transmettent très bien par le sexe oral.



Centres de dépistage des IST (CeGIDD)

Hôpital de la Croix-Rousse, Lyon
Tél. 04 26 10 94 73

Hôpital Édouard Herriot, Lyon
Tél. 04 72 11 62 06

Centre Hospitalier de Valence
Tél. 06 37 11 71 90

Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône
Tél. 04 74 09 28 27

Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 45 40 76



Sida Info Service **0 800 840 800**
24/24, confidentiel, anonyme et gratuit
www.sida-info-service.org

Plaquette PrEP

hi!
c'est où ?

HÔPITAL DE LA CROIX-ROUSSE

- Consultation des Maladies Infectieuses
Pavillon I (sur rendez-vous)
04 72 07 18 99 / 04 72 07 11 07

UNE CONSULTATION AVEC UN MÉDECIN

- Déterminer si vous faites
partie des personnes concernées
- Discuter des différents moyens de prévention
- Réaliser un bilan biologique préalable
- Réaliser un test VIH
- Dépister (et traiter) d'éventuelles IST

*Une consultation 1 mois
plus tard pour débiter
le traitement.
Un suivi régulier à l'Hôpital
tous les 3 mois.*

hi!
comment ?

hi!
pour qui ?

LA PREP : POUR QUI ?

- Pour ceux qui prennent des risques et veulent réduire leur risque d'infection VIH.
- Pour ceux qui veulent s'investir sur leur prévention.

LA PREP : C'EST QUOI ?

- Un traitement préventif, **à prendre avant, pendant et après les prises de risques**, selon des modalités à discuter avec votre médecin.
- Un suivi régulier (test VIH et IST).

hi!
c'est quoi ?

hi!
c'est où ?

HÔPITAL DE LA CROIX-ROUSSE

- Consultation des Maladies Infectieuses
Pavillon I (sur rendez-vous)

04 72 07 18 99 / 04 72 07 11 07

UNE CONSULTATION AVEC UN MÉDECIN

- Déterminer si vous faites partie des personnes concernées
- Discuter des différents moyens de prévention
- Réaliser un bilan biologique préalable
- Réaliser un test VIH
- Dépister (et traiter) d'éventuelles IST

Une consultation 1 mois plus tard pour débiter le traitement.

Un suivi régulier à l'Hôpital tous les 3 mois.

hi!
comment ?



La PrEP vous protège du VIH,
le préservatif du VIH et des IST.

Édité par
corevih
Lyon - Vallée du Rhône

Complément d'information

 **Sida Info Service.org**
0 800 840 800
Appel confidentiel, anonyme et gratuit

Plaquette « Migrants »



Le VIH
c'est
toujours
tabou ?

Préservatif

Le préservatif reste le seul moyen de prévention efficace sur toutes les IST.

Il existe des préservatifs masculins et féminins.

Le préservatif est aussi un moyen de contraception efficace.

Il existe d'autres méthodes de prévention du VIH que le préservatif.



Traitement antirétroviral

Le traitement du VIH permet d'être en bonne santé et de mener une vie normale.

Si on est séropositif, le traitement évite la transmission du virus au bébé au cours de la grossesse et réduit la transmission sexuelle.

Traitement post-exposition

Si on est séronégatif, on peut prendre un traitement après un rapport non protégé pour éviter le VIH.

En cas de doute, il faut consulter dans un centre de dépistage ou aux urgences au plus vite pour débiter ce traitement dans les 48 heures.

Traitement préventif = PrEP

Si on est séronégatif et que l'on a
des rapports non-protégés,
il existe un traitement préventif contre
le VIH : la PrEP.

Pour en discuter et vous informer:

AIDES

10 rue Marc-Antoine Petit
69002 Lyon
Tél. 04 78 68 05 05

Da Ti Seni

18 rue Paul Cazeauve
69008 Lyon
Tél. 04 78 00 10 39

Cabrifa

5 quai André Lössagne
69001 Lyon
Tél. 04 78 39 02 65

ALS

16 rue Pizay
69001 Lyon
Tél. 04 78 27 60 86



Dépistage

Le dépistage du VIH peut se faire:

- au laboratoire
- à la pharmacie
- au centre de dépistage *
- dans une association *
- chez soi, avec un auto-test

* test gratuit

corevih
Centre de Dépistage et de Prévention

Centres de dépistage des IST (CeGIDD)

Hôpital de la
Croix-Rouge, Lyon
Tél. 04 26 10 94 73


Hôpital Édouard
Herriot, Lyon
Tél. 04 72 11 62 06

Centre Hospitalier
de Valence
Tél. 06 37 11 71 90

Centre Hospitalier de
Villefranche-sur-Saône
Tél. 04 74 09 28 27

Centre Hospitalier
de Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 45 40 76



 Sida Info Service
0 800 840 800
24/24, confidentiel,
anonyme et gratuit

www.sida-info-service.org

Flyer migrants.jpg

Type: Image JPEG

Taille: 121 Ko

Dimensions: 124 x 551